

Délibération N° 2016-95

Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 septembre 2016,  
sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 juillet 2016.**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2016.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 23

**Dont :**

Pour 22

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 3 octobre 2016

P/La Présidente de l'Université Lyon 2  
et par délégation,

Le Directeur général des services

  
  
Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.